

RELEVE SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2010

Présents: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M.

FABRIANO, Mme CHAFFARD (à partir de 21h05), M. RICHARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU (à partir de 21h05), Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUÉDÉOU, Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL (à partir de 20h56), M. GUEGUEN, M. TRAORÉ, Mme LEJUEZ, Mlle BOURHIM, M. OUÉDRAOGO

(jusqu'à 21h36), Mme ANGIBAULT (à partir de 20h55), M. CAFFIER.

Absentes: Mme BELLILI

Pouvoirs: Mme TENG pouvoir à M. CHITRIT

M. CHENON pouvoir à M. GAYAUDON

M. OUÉDRAOGO pouvoir à Mlle BOURHIM (à partir de 21h36)

Administration: M. VAUBAILLON, Directeur Général des Services

Mlle SAMUELIAN, Directrice du Cabinet du Maire

M. GENESTE, Directeur Général Adjoint

Secrétaire de séance : M. TRAORÉ, assisté de Mlle GAVARD Angeline

La séance est ouverte à 20H45 par M. Denis GAYAUDON, Maire de Serris.

Monsieur le Maire procède à l'installation d'un nouveau conseiller municipal, M. Charles CAFFIER, à la suite de la démission de Mlle Edwige COLOMBET.

Après avoir effectué l'appel, M. GAYAUDON note que le quorum est atteint (22 élus présents, 2 élus représentés, et 5 élus absents)

I – ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

Arrivée de Mme ANGIBAULT à 20h55.

Arrivée de Mme PRADAYROL à 20h56.

Rapporteur: M. ZEMANEK

Les résultats de l'exercice 2009 ayant été repris par anticipation lors du vote du budget primitif 2010, il n'y a pas lieu de voter un budget supplémentaire qui n'est obligatoire que pour reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent.

Ainsi, les modifications d'ajustement souhaitées au cours de l'exercice 2010 sont traitées par décision modificative présentée en équilibre par section.

I -Le détail présenté par article budgétaire est le suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Compte	Demandes nouvelles	Objet		
7381	890 000	Taxe additionnelle aux droits de mutation dont 336 000€ pour la vente sur ZAC du Prieuré et 554 000€ pour le centre commercial		
74121	14 600	Complément de dotation de solidarité rurale		
7473	17 300	Subvention complémentaire du Conseil Général pour Terre d'éveil		
7478	17 300	Subvention complémentaire de la Caisse d'allocations familiales pour Terre d'éveil		
7488	1 000	Compensation de la taxe sur les appareils automatiques		
7711	2 800	Pénalités sur marché de nettoyage des bâtiments		
7718	700	Remboursement SACEM		
7788	4 100	Vente d'un terrain à l'EPA (chemin rural)		
	947 800	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Compte	Demandes nouvelles	Objet		
6042	5 900	Rédaction du compte-rendu du Conseil Municipal - sécurisation de la sortie de l'école Jean de La Fontaine et du parc Andalou - envoi de SMS aux familles MAELIS		
6042	12 000	Virement de crédits du chapitre 012 (charges de personnel) au chapitre 011 (charges à caractère général) pour étude sur le secteur jeunesse		
6068	2 800	Virement de la section d'investissement pour petites fournitures centre technique municipal		
611	-2 100	Crédits virés en investissement pour installation éclairage Ferme des communes lors de manifestations		
61523	12 000	Révisions de prix sur 3 ans du marché d'entretien de la voirie		
6231	10 000	Annonces pour marchés publics		
6228	6 400	Rémunération des enseignants pour l'étude		
64111	-12 000	Virement de crédits du chapitre 012 (charges de personnel) au chapitre 011 (charges à caractère général) pour étude sur le secteur jeunesse		

64131	14 700	renforcement de personnel contractuel pour la gestion différenciée des espaces verts et l'école multisports		
022	-11 100	utilisation des dépenses imprévues pour la rémunération des enseignants pour l'étude et le renforcement du personnel pour l'école multisports		
6811	19 200	Amortissement des immobilisations (recettes en investissement)		
023	890 000	Virement à la section d'investissement (supplément de recettes lié aux droits de mutation)		
	947 800	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
		RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Compte	Demandes nouvelles	Objet		
28188	19 200	Amortissement des immobilisations (dépenses en fonctionnement)		
021	890 000	Virement de la section de fonctionnement (supplément de recettes lié aux droits de mutation)		
	909 200	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Compte	Demandes nouvelles	Désignation		
2135	2 100	Virement de crédits éclairage Ferme des communes (crédits de la section de fonctionnement provenant du chapitre 011)		
2135	2 000	Virement de crédits signalétique gymnase (crédits provenant des dépenses imprévues)		
2135	-2 800	Virement à la section de fonctionnement pour petites fournitures centre technique municipal		
2183	-1 900	Virement de crédit à la section de fonctionnement pour SMS familles MAELIS		
2183	2 800	Virement de crédits pour aménagement salle 2ème étage de l'Hôtel de Ville		
2184	4 400	Virement de crédits pour aménagement salle 2ème étage de l' HDV		
2188	800	Virement de crédits pour aménagement salle 2ème étage de l' HDV		
2315	-8 000	Virement de crédits pour aménagement salle 2ème étage de l' HDV		
2315	890 000	Immobilisations		
022	-2 000	Utilisation des dépenses imprévues pour la signalétique du gymnase		
022	21 800	Dépenses imprévues		
	909 200	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		

II – De façon plus comptable les données sont synthétisées dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES				
Chapitre	Pour mémoire votés au BP 2010	Demandes nouvelles	Total	Objet	
s/total 011	3 852 015	47 000	3 899 015	Crédits supplémentaires	
s/total 012	6 209 850	2 700	6 212 550	Virements de crédits	
s/total 022	20 000	-11 100	8 900	Utilisation des dépenses imprévues	
s/total 042	344 300	19 200	363 500	Crédits supplémentaires sur l'amortissement	
s/total 023	1 204 823	890 000	2 094 823	Virement à la section d'investissement	
Total dépenses fonctionnement	12 178 318	947 800	13 126 118	Total dépenses de fonctionnement	
	RECETTES				
s/total 73	5 248 540	890 000	6 138 540	Crédits supplémentaires	
s/total 74	3 785 945	50 200	3 836 145		
s/total 77	29 000	7 600	36 600	Crédits supplémentaires	
Total recettes fonctionnement	9 933 300	947 800	10 881 100	Total recettes de fonctionnement	

Rappel

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Charges à caractère général Chapitre 73 Impôts et taxes

Chapitre 012 Charges de personnel Chapitre 74 Dotations et participations
Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonct. Chapitre 77 Produits exceptionnels

Chapitre 023 Virement à la section de fonct.
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Pour mémoire crédits votés au BP 2010	Demandes nouvelles	Total	Désignation	
s/total 21	766 000	7 400	773 400	Crédits supplémentaires	
s/total23	1 055 000	882 000	1 937 000	Crédits supplémentaires	
s/total 020	23 514	19 800	43 314	Dépenses imprévues	
Total dépenses d'investissement	2 162 514	909 200	3 071 714	Total dépenses d'investissement	
RECETTES					
s/total 040	344 300	19 200	363 500	Crédits supplémentaires sur l'amortissement	
s/total 021	1 204 823	890 000	2 094 823	Virement de la section de fonctionnement	
Total recettes d'investissement	2 300 023	909 200	3 209 223	Total recettes d'investissement	

Rappel

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Chapitre 23 Immobilisations en cours

Chapitre 020 Dépenses imprévues d'investissement Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section

III En conclusion, cette première décision modificative se traduit ainsi :

En fonctionnement

La section de fonctionnement reçoit 947 800€ supplémentaires en recettes principalement liés à des droits de mutations exceptionnels et non prévisibles de 890 000€.

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement nouvelles se montent à 57 800€. En plus 890 000€ vont pouvoir alimenter les recettes de la section d'investissement.

En investissement

Les recettes d'investissement vont croître de 909 200€ au total dont les 890 000€ liés aux droits de mutations.

Parallèlement, 890 000€ sont placés en immobilisations et près de 20 000€ en « dépenses imprévues ».

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la présente décision modificative.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés :

VOTE:

- 20 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, M. RICHARD, M. LANÉRY, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUÉDÉOU, Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER

Ayant donné pouvoir : Mme TENG, M. CHENON

- 06 CONTRE :

Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORÉ, Mme LEJUEZ, Melle BOURHIM, M. OUEDRAOGO

II – ADOPTION DU MARCHE AO 2010-09 RELATIF AUX SERVICES D'IMPRESSION

Arrivée de Mme CHAFFARD et Mme MARCOU à 21h05.

Rapporteur: M. BALLUET

Il a été décidé de lancer, pour les services d'impression, un marché en appel d'offre, alloti de la manière suivante :

- Lot n° 1: Impression (offset et numérique) du journal municipal « Le Serrissien », de brochures diverses, guides, documents administratifs, invitations, flyers
- Lot n° 2 : Impression de l'agenda guide de la ville de Serris
- Lot n° 3: Reprographie
- Lot n° 4 : Impression numérique grands formats 1 (panneaux et plans)
- Lot n°5: Impression numérique grand format 2 (bâche et kakemonos)

Le marché sera conclu pour une période initiale de un an à compter de sa notification.

La date envisagée pour le commencement d'exécution du marché est le 15 novembre.

Le marché pourra être reconduit, expressément, 2 fois par périodes successives de 1 an sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 3 ans.

Estimation de la dépense et imputation budgétaire :

63020 € T.T.C. (lot n° 1 : 40400 € TTC, lot n° 2 : 15 000 € TTC, lot n° 3 : 1620 € TTC, lot n° 4 : 4000 € TTC, lot n° 5 : 2000 € TTC. Compte : 6236, 6237, 6238.

Rappel succinct de la procédure :

- L'avis d'appel public à concurrence a été transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne, le jeudi 8 avril 2010.
- La date limite de remise des offres était fixée au 1^{er} juin 2010 à 17 h 00.
- 34 dossiers de consultation ont été retirés. Vingts candidats ont déposé leur offre avant la date limite.
- La Commission d'Appel d'Offres du 07 septembre 2010 a décidé d'accepter toutes les candidatures, hormis celle de la société Graphi Pub dont le dossier de candidature était incomplet. La Commission d'Appel d'Offres du 5 octobre 2010 a déclaré irrégulières les offres des sociétés le Façonnage Industriel et Somaco classé les offres des sociétés retenues en fonction des critères annoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence et le règlement de consultation, à savoir :

Lots n° 1 et 2:

- Prix: 60 % (60 points).
- Valeur technique de l'offre : 30 % (30 points), décomposés comme suivant :
 - méthodologie pour la relecture, le contrôle, le conseil, les corrections : 20% (20 points),
 - -les modalités de mise en œuvre des Bons A Tirer : 10% (10 points).
- Performance en matière de protection de l'environnement : 5 % (5 points).
- Qualité d'impression, de façonnage : 5% (5 points).

Lot n° 3:

- Prix: 70 % (70 points).
- Méthodologie relative au respect des délais : 20% (20 points).
- Performance en matière de protection de l'environnement : 5 % (5 points).
- Qualité d'impression, de façonnage : 5% (5 points).

Lots n°4 et 5:

- Prix: 60 % (60 points).
- Valeur technique de l'offre : 35 % (35 points), décomposés comme suivant :
 - méthodologie pour la relecture, le contrôle, le conseil, les corrections : 25% (25 points),
 - les modalités de mise en œuvre des BAT : 10% (10 points).
- Performance en matière de protection de l'environnement : 5 % (5 points).

Concernant le lot 1, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 octobre 2010, a décidé de choisir la société DESBOUIS GRESIL comme étant la mieux disante.

Concernant le lot 2, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 octobre 2010, a décidé de choisir la société CIA BOURGOGNE comme étant la mieux disante.

Concernant le lot 3, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 octobre 2010, a décidé de choisir la société ATELIERS DEMAILLE comme étant la mieux disante.

Concernant le lot 4, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 octobre 2010, a décidé de choisir la société ATELIERS DEMAILLE comme étant la mieux disante.

Concernant le lot 5, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 octobre 2010, a décidé de choisir la société ECOPRINT comme étant la mieux disante.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° AO 2010-09, relatif aux services d'impression.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés :

VOTE:

- 22 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. RICHARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUÉDÉOU, Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA,, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER

Ayant donné pouvoir : Mme TENG, M. CHENON

- 06 ABSTENTIONS:

Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORÉ, Mme LEJUEZ, Melle BOURHIM, M. OUEDRAOGO

III — FIXATION DES TARIFS DU SEJOUR AUX CONTAMINES MONJOIE EN DECEMBRE/JANVIER 2010/2011 (11-14 ANS)

Rapporteur: M. CHEVALIER

Le service Action Educative propose cet hiver la mise en place d'un séjour Montagne Hiver en Haute Savoie aux Contamines Montjoie pour les enfants âgés de 11 à 14 ans.

Le séjour est conçu autour d'une dominante « activités de Montagne» : cours de ski alpin pour les débutants encadrés par des moniteurs diplômés d'état, ski de piste encadré par les animateurs, Bivouac en Chien de Traineau, piste de luge, randonnées, patinoire, activités proposées par les jeunes et l'équipe d'animation, veillées, réveillon du Jour l'An.....

Les 15 jeunes, accueillis sur ce séjour seront hébergés dans un Chalet agréé Jeunesse et Sports en pension complète et seront encadrés par une équipe éducative constituée d'un directeur et de deux animateurs. Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur l'imputation de la Carte «Imagine» et le paiement monétique sur la base d'une tarification au quotient familial.

- Dates : du 26 décembre 2010 au 2 janvier 2011

- Public : jeunes âgés de 11 à 14 ans

- Prix coûtant : 653 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV – FIXATION DE LA PARTICIPATION DES AINES A LA SORTIE EN BELGIQUE LES 19 ET 20 NOVEMBRE 2010

Rapporteur: M. BRULFERT

Dans le cadre de l'organisation du voyage annuel pour les Aînés de la Commune, la commune propose les 19 et 20 novembre, un voyage en Belgique, à Gand.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de fixer la participation des Aînés à cette sortie, dont vous trouverez le détail du budget ci-dessous.

Le nombre de participants est limité à 40, la priorité étant donnée aux ayants droit sur liste d'attente à la suite du précédent voyage.

	Paiement en 1 fois
Ayant droit :	50,00 €
• Non ayant droit :	307,50€
• Supplément Chambre individuelle	30,00€

Coût du transport	2000,00€
Coût de l'hébergement hors chambre individuelle	2000,00€
Animateur, repas et sorties	8300,00€
TOTAL	12.300,00€

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

V – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « L'OASIS » POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EPICERIE SOLIDAIRE

Départ de M. OUÉDRAOGO à 21h36, pouvoir donné à Mlle BOURHIM

Rapporteur: M. LANÉRY

Dans le cadre de la politique sociale de la ville, une épicerie solidaire va bientôt voir le jour.

Celle-ci ouvrira ses portes le 26 octobre 2010.

Une délibération a été prise au Conseil Municipal du 27 septembre 2010, concernant l'occupation des locaux que le SAN met gracieusement à notre disposition.

Afin de permettre à l'épicerie solidaire cette ouverture, la Collectivité a acté la possibilité d'une subvention lors du vote du budget communal.

Le montant de la subvention demandée est de : 3.000€.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI- DENOMINATION DU 2EME GYMNASE

Rapporteur: M. CHEVALIER

Le 2^{ème} gymnase est situé dans le Centre Urbain au nord de la Méridienne.

Il a une capacité de 1000 places assises, il contient 2 salles d'activités. Une grande salle de 1130 m² et une petite salle de 600 m².

Financé par le SAN du Val d'Europe, son ouverture est prévue pour janvier 2011.

Afin de définir un nom pour cet équipement, les serrissiens, les membres des associations, et les agents municipaux ont été sollicités.

28 propositions ont été enregistrées.

Le choix a porté sur 5 noms de personnalités.

- Marie MARVINGT : décédée en 1963, surnommée « la fiancée du danger », est une pionnière de l'aviation en France et l'une des meilleures alpinistes du début du siècle. Elle est parmi les premières femmes titulaires du permis de conduire, qu'elle obtient en 1899 et 4 brevets de pilotes. Elle parle 7 langues et titulaire de 34 décorations dont la légion d'honneur et de la croix de guerre avec palmes.
- Hélène BOUCHER: Aviatrice française, elle a battu de nombreux records de vitesse. Hélène Antoinette Eugénie Boucher est la fille de Léon Boucher, architecte parisien, et de Élisabeth Hélène Dureau. Dès son enfance, elle reçut le surnom de Léno qu'elle gardera toute sa vie. À 22 ans, Hélène Boucher décide de devenir aviatrice et deviendra l'élève de Henri Farbos, pilote français (fondateur de l'aéroclub des Landes de Mont-de-Marsan en 1928). Elle passe son baptême de l'air le 4 juillet 1930.
 - En 1934, elle s'engage avec les aviatrices Maryse Bastié et Adrienne Bolland dans le combat féministe et devient militante pour le vote des Françaises au côté de Louise Weiss.
- Laurent FIGNON: né le 12 août 1960 à l'hôpital Bretonneau dans le 18e arrondissement de Paris. Son père est chef d'atelier dans une usine de tôlerie mécanique et sa mère femme au foyer. Ils vivent rue Davy dans le 17e arrondissement jusqu'en 1963, année durant laquelle ils déménagent à Tournan-en-Brie, en Seine-et-Marne. Durant sa scolarité à Lagny-sur-Marne il eut Irène Frain comme professeur de français. Il s'initie au cyclisme en 1975, en voyant des amis pratiquer. Il débute sur le vélo de marque Vigneron de son père. Il apprécie immédiatement ce sport et parvient à suivre ses amis plus expérimentés. En 1976, il prend sa première licence à la Pédale Combs-la-Villaise. Il participe à sa première course à Vigneux-sur-Seine et la remporte. Il en gagne trois autres durant cette saison.
 - Il a également remporté à deux reprises le Tour de France.
- Olympe DE GOUGES: Morte guillotinée à Paris le 3 novembre 1793, est une femme de lettres française, devenue femme politique et polémiste, elle a laissé de nombreux écrits en faveur des droits civils et politiques des femmes et de l'abolition de l'esclavage des Noirs. Elle est devenue emblématique des mouvements pour la libération des femmes, pour l'humanisme en général, et l'importance du rôle qu'elle a joué dans l'histoire des idées a été considérablement réévaluée à la hausse dans les milieux universitaires.

- Toussaint LOUVERTURE: Il est le plus grand dirigeant de la Révolution haïtienne, devenu par la suite gouverneur de Saint-Domingue (le nom d'Haïti à l'époque). Il est reconnu pour avoir été le premier leader Noir à avoir vaincu les forces d'un empire colonial européen dans son propre pays. Né esclave, s'étant démarqué en armes et ayant mené une lutte victorieuse pour la libération des esclaves haïtiens, il est devenu une figure historique d'importance dans le mouvement d'émancipation des Noirs en Amérique.

Le vote à bulletin secret est ouvert par Monsieur le Maire. Au 1^{er} tour :

Marie MARVINGT	2
Hélène BOUCHER	1
Laurent FIGNON	8
Olympe DE GOUGES	13
Toussaint LOUVERTURE	3
Bulletin blanc	1

Les deux noms ayant recueilli le plus de voix sont : Olympe De Gouges et Laurent Fignon.

Au second tour:

Laurent FIGNON	11
Olympe DE GOUGES	16
Bulletin blanc	1

Adopté à la majorité des membres présents et représentés, le gymnase se dénomme ainsi Olympe De Gouges.

VII- DEMANDE D'AVIS CONCERNANT LA DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LE MAGASIN CASTORAMA

Le magasin CASTORAMA VAL D'EUROPE, situé au 14 cours du Danube, demande à bénéficier d'une dérogation au repos dominical.

L'avis du Conseil Municipal sera ensuite transmis au Préfet qui prendra la décision.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette dérogation.

A la demande de la majorité du conseil municipal, Monsieur le Maire interrompt la séance à 22h19 puis la reprend à 22h27.

Monsieur le Maire procède au vote.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VIII- DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Départ de M. FABRIANO et Mme SERVIERES à 22h35.

N° de décision	Date de la décision	Intitulé de la décision	Montant de la dépense
2010-61	20 septembre 2010	Convention de prestation pour la Compagnie du 7 au soir pour la présentation de saison culturelle 2010-2011	800,00 €
2010-62	22 septembre 2010	Contrat avec animation loisirs France pour une animation jeux le Mercredi 27 octobre	1 853,80 €
2010-63	7 octobre 2010	Convention pour la mise en place d'événements dans le cadre de la saison écologique pour les mois d'octobre, novembre, décembre 2010	1 200,00 €
2010-64	7 octobre 2010	Convention pour l'animation de l'atelier théâtre au collège madeleine Renaud de Septembre a Décembre 2010 de la compagnie du 7 au soir	2 016,00 €
2010-65	8 octobre 2010	Annulation partielle de dette	815,34 €
2010-66	8 octobre 2010	Annulation partielle de dette	43,72€
2010-67	8 octobre 2010	Annulation partielle de dette	24,41 €
2010-68	8 octobre 2010	Annulation partielle de dette	98,97€

La séance est levée à 22h 45 par M. Denis GAYAUDON, Maire de SERRIS.

Relevé des délibérations affiché en mairie le 19 octobre 2010

A Serris, le 19/10/2010

Le Maire

D. GAYAUDON